

## CONSULTATION SUR LE PPU DES FAUBOURGS

### RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE REÇU PAR LA POSTE - PPU DES FAUBOURGS

Montréal, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

D'abord merci de m'avoir transmis la trousse d'information imprimée que j'ai consultée avec grand intérêt. Vous trouverez ici mes réponses aux questions contenues dans le questionnaire inclus dans cette trousse.

#### **Thème 1 : Milieu de vie**

Il me semble manquer d'informations ou de prévisions concernant la place consacrée aux services de santé de première ligne : cliniques, CLSC, aide à domicile, cabinets de professionnels, etc. Idem pour la place faite aux centres de sports, piscines, terrains de jeu pour adultes et personnes d'un certain âge. Je n'ai vu dans le PPU aucune mention des personnes âgées ou à mobilité réduite. L'aménagement urbain sera étalé sur une large surface, il faudra s'assurer d'offrir du transport en commun adapté (pourquoi pas des navettes plutôt que des lignes de bus) et limiter les conflits d'usages entre les pistes cyclables et les piétons comme cela est actuellement le cas sur René-Lévesque par exemple.

Il y est fait mention du Super C, coin Ontario – Atateken (ex-Amherst). Cela est insuffisant pour éviter que les Faubourgs perpétuent la tradition de désert alimentaire du Centre-Sud. Il faudra prévoir d'autres commerces de proximité, pas seulement dans le domaine de l'alimentation d'ailleurs : quincailleries, librairies, cordonniers, bijouteries, souliers et vêtements, etc. Par ailleurs, prévoir des espaces à bureau pouvant accueillir 150 000 employés me semble utopique et paradoxal au moment où tout le marché des tours à bureau envisage une reconversion de leurs espaces de travail et où toutes les grandes entreprises et institutions se tourne vers le télétravail, entraînant avec elles leurs employés en banlieue où le coût de la vie est plus abordable et la qualité de vie meilleure pour plusieurs.

Quant au développement d'un sentiment d'appartenance, il ne s'imposera pas par des mesures d'urbanisme et des installations cosmétiques telles les « placotoirs » chéris par l'actuelle administration municipale. Les citoyens sont tout à fait capables de se créer un milieu de vie agréable si un minimum de sécurité, de placettes avec bancs de parc, de terrains de pétanque même, leurs sont offerts. Bien que dépourvu de tout confort, l'espace des terrains de pétanque et de cartes au parc La Fontaine démontre qu'on n'a pas besoin d'équipement coûteux et artificiel pour « développer un sentiment d'appartenance ».

#### **Thème 2 : Trame urbaine et mobilité**

Établir le lien avec la partie Est du Vieux-Montréal est certainement une bonne idée malgré les embûches dues aux emprises qui ne relèvent pas de la Ville. Il faut voir cela à très long terme et prévoir les nuisances à la qualité de vie que cela pourra entraîner pour les premiers résidents de ce nouveau quartier pendant des années.

On sent dans cette partie du PPU une volonté continue de vouloir fractionner les usages, d'éliminer les voitures dans les rues, de limiter au maximum les espaces de stationnement, d'ajouter plusieurs pistes cyclables. Il me semble irréaliste de considérer que d'être à environ 7 minutes de marche de tout transport en commun est acceptable pour les personnes à mobilité réduites et les personnes âgées qui souhaitent de plus en plus vieillir à domicile, avec des services appropriés, plutôt que de se retrouver en CHSLD dont on ne pourra améliorer la qualité de vie avant des décennies si jamais cela se réalise... Prévoir des navettes à fréquence plus rapides que les autobus de la STM, éviter les vélos poussettes infantilisants pour « nos aînés » !



Bien que je ne favorise pas le sens unique prévu pour la rue Ontario (les commerces qui y vivent déjà en souffriront certainement), d'autres mesures pour faciliter et rendre plus sécuritaire l'accès au pont Jacques-Cartier, à l'autoroute Ville-Marie et à la rue Notre-Dame Est me semble intéressantes. Cependant, aucun échéancier n'est fourni à ce sujet dans le PPU, laissant craindre de très longs chantiers fort inconfortables pour les premiers résidents de ce nouveau quartier.

Le PPU prévoit que les installations riveraines donnent une vue sur la Biosphère. Elles devraient aussi permettre des espaces de contemplation du fleuve lui-même, de l'Île Ste-Hélène, de la sculpture de Calder, etc.

### **Thème 3 : Environnement**

Les analyses de volumétrie intégrées au PPU sont intéressantes mais ne pourront se concrétiser avant des dizaines d'années, sans compter l'implication pour le moment inconnue des promoteurs immobiliers. Ce quartier ne doit pas devenir un laboratoire d'urbanisme; il doit faire place à l'originalité, à la créativité, aux projets spontanés issus de la future collectivité. Par exemple, favoriser une unité chromatique avec la brique d'argile rouge (p. 81) me semble être une fort mauvaise piste...

### **Thème 4 : Cadre bâti et forme urbaine**

La création de galeries multi réseaux pour y faire circuler ou installer tous les services (eau, égouts, électricité et gaz, etc.) est intéressante. Les plans proposés me semblent toutefois très minéralisés (comme la malheureuse place des spectacles sur l'Île Ste-Hélène). Il faudra prévoir davantage d'aménagements verts et de plantations pour limiter les îlots de chaleur et le débordement des eaux de pluie.

Plusieurs organismes communautaires ou oeuvrant pour la protection du patrimoine culturel, académique et industriel devraient être consultés en continu pour actualiser nos connaissances sur les éléments architecturaux et immatériels à préserver et à commémorer. Encore une fois, ce n'est pas en imposant un modèle d'urbanisme «top-down» trop directif qu'on arrivera à créer un quartier authentique où il fera bon vivre à l'image des résidents qui l'adopteront.

### **Thème 5 : Autres opinions**

L'échéancier présenté dans la dernière partie du PPU portant sur la Mise en œuvre est vague et ne permet pas de se faire une opinion sur l'harmonisation des différents chantiers et les occupations temporaires de chantiers ou autres vocations des terrains et immeubles appelés à être développés autrement selon l'état d'avancement du PPU. À ce sujet, l'exemple du Campus MIL du Complexe des sciences d'Université de Montréal pourra être étudié en ce sens qu'il a permis sur plusieurs années d'établir une collaboration et de développer des projets temporaires mais porteurs avec la collectivité environnante. <https://campusmil.umontreal.ca/>

Merci de l'attention que vous portez à ces quelques commentaires. Je suivrai avec intérêt la suite de ce projet important pour l'avenir de Montréal et la rétention des Montréalaises et Montréalais de tout âge sur notre île.

Thérèse Drapeau



THÉRÈSE DRAPEAU

514-527-6809

drapeau.therese@videotron.ca

5204 de Lanaudière, Montréal H2J 3R3

durabilitecommunication.com